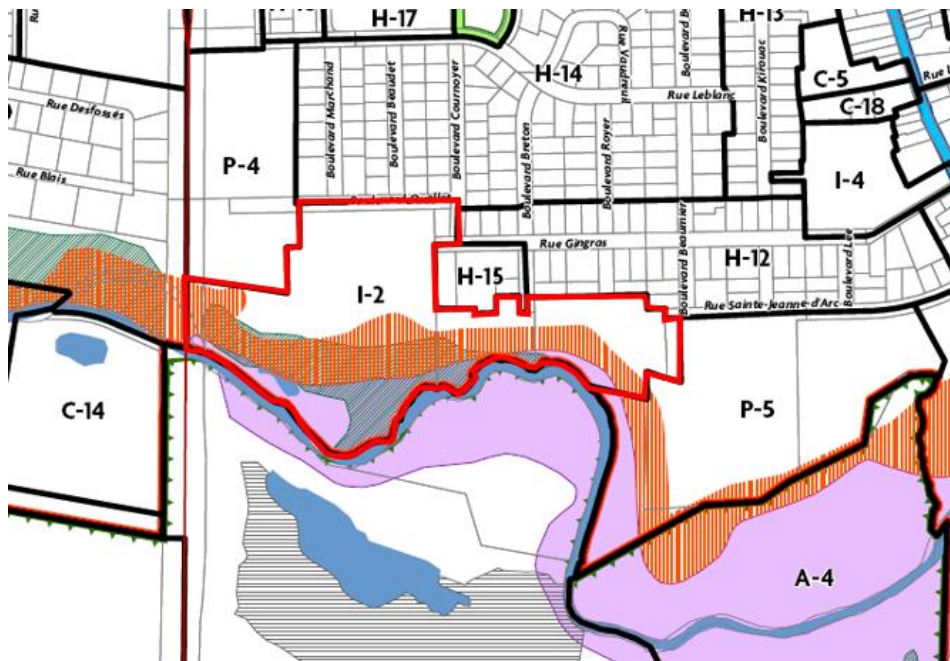


AVIS PUBLIC

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR LE PREMIER PROJET DE RÉSOLUTION NUMÉRO 10 DU RÈGLEMENT NUMÉRO 277-2019 RELATIF AUX PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (PPCMOI)

Conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), lors d'une séance ordinaire tenue le 6 juin 2022, le conseil municipal de la Ville de Warwick a adopté le premier projet de résolution numéro 10 du Règlement numéro 277-2019 relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI).

Cette autorisation vise à permettre la construction d'un immeuble résidentiel de 12 logements ayant 3 étages pour l'immeuble situé au 20, boulevard Breton sur le lot 4 907 006. Ce projet est dérogoratoire aux usages et aux normes permis dans la zone I-2.



Une assemblée publique de consultation aura lieu le 4 juillet 2022, à 19 heures à la salle du conseil située au 8, rue de l'Hôtel-de-Ville à Warwick.

Cette assemblée de consultation permettra au conseil d'expliquer le projet de résolution et les conséquences de son adoption et d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Aussi, toute personne intéressée pourra transmettre ses commentaires écrits à l'égard de ce projet au plus tard le vendredi le 1^{er} juillet 2022, soit par courriel à directiongenerale@villedewarwick.quebec ou par la poste au 8, rue de l'Hôtel-de-Ville, Warwick (Québec), J0A 1M0. Une présentation détaillée de ce projet est disponible et peut être consultée sur le site Internet de la Ville, à l'adresse suivante : <https://villedewarwick.quebec/avis-publics>.

Le projet de résolution est disponible pour consultation au bureau de la Ville. Ce projet comprend des dispositions propres à une résolution susceptible d'approbation référendaire.

DONNÉ À LA VILLE DE WARWICK, ce 10^e jour de juin 2022.

Matthieu Levasseur, M.A.P.
Directeur général
et greffier-trésorier